



Les 2 grands rendez-vous de la Saison 32

 **La Semaine de la Communication Santé Francophone**
du 21 au 25 novembre 2022
100% digital en accès gratuit

 **Le Festival et les Prix #FestiComSanté 2023**
Jeudi 30 et vendredi 31 mars 2023
à Deauville

DOSSIER D'INSCRIPTION DE PROJETS ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES

NOM DU PROJET _____

NOM REPRESENTANT DU PROJET _____

Pour tout accompagnant, se référer au dossier d'inscription individuelle.

TYPE DE PROJET

- Support Digital (site, application, réseaux sociaux, campagne online etc...)
- Support Audiovisuel (vidéo, TV, radio, etc... tous supports confondus)
- Support d'Édition (publicités, annonces presse, livres, brochures, leaflets, etc...)
- Communication Multicanal (différents canaux : web, mobile, radio, papier, télévision, etc...)
- Évènementiel (congrès, séminaire, exposition, expo. itinérante, etc...)
- Autre : précisez _____

CATÉGORIE(s) | Merci de sélectionner votre catégorie de Prix. Vous pouvez également inscrire votre communication dans une deuxième catégorie, pour cela il vous faudra utiliser l'**Offre duo** (2 catégories par projet maximum).

- Le Prix de la communication médicale pour les professionnels de santé** : Toutes communications BtoB réalisées par un Laboratoire, une Entreprise du DM, un Établissement de Santé à destination des Professionnels de santé (Produits, Services, MedEd, ETP, programme de formation...)
- Le Prix de la communication pour une Association de Patients / Aidants réalisée par une entreprise ou une organisation de santé** : Toutes communications réalisées par un Laboratoire ou une Entreprise du DM, un Établissement de santé, une Entreprise, une Institution... au profit d'une Association de Patients / Aidants
- Le Prix de la communication au profit des Patients et/ou des Aidants réalisée par une entreprise ou organisation de santé** : Toutes communications réalisées par un Laboratoire ou une Entreprise du DM, un Établissement de santé, une Entreprise, une organisation, une Institution pour informer les Patients et/ou Aidants dans une univers pathologique défini.
- Le Prix de la communication de sensibilisation/prévention santé publique d'une entreprise ou organisation privée** : Toutes communications réalisées par un Laboratoire ou une Entreprise du DM, ou d'une entreprise du secteur privé afin de sensibiliser sur une problématique de santé.
- Le Prix de la communication événementielle d'une entreprise ou d'une organisation** : Tous événements (congrès, séminaire, exposition, salon, spectacle...) réalisés par un Laboratoire ou une Entreprise du DM, un Établissement de santé, une Entreprise, une Institution, une organisation publique ou privée...
- Le Prix de la communication des produits et services grand public** : Toutes communications réalisées par un Laboratoire pharmaceutique, un Laboratoire dermatologique, une Entreprise du DM, une Entreprise technologie numérique...
- Le Prix de la communication institutionnelle** : Toutes communications réalisées par les services de communication (interne et/ou externe) d'un Laboratoire, d'une Entreprise du DM, d'un Établissement de santé, d'une Entreprise du secteur privé ou publique, une organisation, une Institution... Ces communications s'entendent hors action marketing et environnement pathologique, elles doivent promouvoir l'image de l'entreprise ou l'organisation vis-à-vis de ses collaborateurs, de ses clients ou l'ensemble de ses parties prenantes.
- Le Prix de la communication RSE** : Toutes communications réalisées par les services de communication (hors marketing et environnement pathologique) d'une entreprise ou d'une organisation, tous secteurs d'activité confondus.
- Le Prix de communication internationale francophone** : Toutes communications réalisées en dehors de la France en langue française par un Laboratoire ou une Entreprise du DM, un Établissement de santé, une Institution, une organisation publique ou privée.

PUBLIC(S) CIBLE(S) _____

ANNÉE DE PARUTION DE LA CAMPAGNE [] 2022 ou [] 2023



L'INSCRIPTION INCLUT POUR CHAQUE PROJET (outre sa présentation)

- Un badge nominatif donnant accès au Festival et un certificat de présence
- Les déjeuners du 30 & 31 mars 2023
- L'accès aux pauses gourmandes et au cocktail
- Une place au dîner de Gala du 30 mars 2023
- Une page de présentation du projet dans le MAG'2022-2023 du #FestiComSanté
- L'accès au Blog du #FestiComSanté et la possibilité de publier jusqu'à 2 articles* par mois sur votre actualité et relais sur les réseaux sociaux du #FestiComSanté (+ de 70 000 followers)
- Une adhésion au Club #FestiComSanté

* Ces articles ne peuvent être de l'auto-promo directe ou une page de publicité.

Pour soumettre vos articles : www.festivalcommunicationsante.fr/soumission/

Ils seront mis en ligne après approbation de l'organisation et diffusés sur l'ensemble des réseaux sociaux du Festival.

HÉBERGEMENT

Des chambres ont été réservées dans les hôtels Le Trophée***, Mercure*** et Normandy**** pour le Festival.

Toute réservation se fait en ligne sur www.festivalcommunicationsante.fr

TARIFS D'INSCRIPTION ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES

Offre solo | Inscription d'un projet

Droits d'inscription pour une campagne parue en 2022 ou premier trimestre 2023

Jusqu'au 30 novembre 2022	3 900 € HT
A partir du 1 ^{er} décembre 2022	4 300 € HT

Offre duo | Inscription de 2 projets

Droits d'inscription pour une campagne parue en 2022 et une campagne parue en 2023.

Jusqu'au 30 novembre 2022	6 000 € HT
A partir du 1 ^{er} décembre 2022	7 300 € HT

Offre 3 projets | Inscription de 3 projets

Droits d'inscription pour des campagnes parues en 2022 ou premier trimestre 2023

Jusqu'au 30 novembre 2022	8 300 € HT
A partir du 1 ^{er} décembre 2022	9 600 € HT

Offre 4 projets | Inscription de 4 projets

Droits d'inscription pour des campagnes parues en 2022 ou premier trimestre 2023

Jusqu'au 30 novembre 2022	9 400 € HT
A partir du 1 ^{er} décembre 2022	11 100 € HT

Offre 5 projet | Inscription de 5 projets + inscription offerte d'un projet Association de Patients ou/et Aidants

Droits d'inscription pour des campagnes parues en 2022 ou premier trimestre 2023

Jusqu'au 30 novembre 2022	10 100 € HT
A partir du 1 ^{er} décembre 2022	12 200 € HT

Si vous souhaitez inscrire plus de campagnes, contactez-nous.

Les soutenances auront lieu à Deauville le jeudi 30 mars 2023 de 14h à 18h.

HOTEL NORMANDY BARRIERE 38, rue Jean Mermoz - 14800 DEAUVILLE



DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 31 JANVIER 2023

CANDIDATS POTENTIELS

Vous avez réalisé un programme de communication ou d'information concernant un produit de santé, une application mobile, un objet connecté, votre entreprise, une campagne de santé publique, une campagne sur une pathologie, un outil de formation, une campagne santé pour vos salariés, un service pour les professionnels de santé, les patients ou les aidants, présentez-le au Festival de la Communication Santé 2022-2023.

DÉPÔT D'UN PROJET POUR LA COMPÉTITION

Tous les acteurs ci-dessus énumérés peuvent inscrire un projet de communication pour être présenté dans la compétition organisée par le Festival.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer aux Prix du Festival de la Communication Santé 2022-2023, il convient que le responsable d'un projet de communication réalise son inscription en ligne sur le site www.festivalcommunicationsante.fr et accompagne son inscription du règlement des droits d'inscription. L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits correspondants.

SÉLECTION DES PROJETS

Tout programme de communication (imprimé ou numérique), sorti en 2022 ou sorti et en cours d'exploitation sur 2023, est éligible à la compétition. Le Bureau d'organisation du Festival examinera les inscriptions et se réservera le droit de refuser un projet ne respectant pas ces critères. Le Bureau pourra également décider de changer la catégorie d'inscription et préviendra le participant.

JURYS

Les jurys sont constitués de membres appartenant à la cible visée par le projet. Chaque jury est présidé par une personnalité éminente du monde de la santé. Un participant au concours de campagne ne pourra pas être retenu comme jury.

MODALITÉ D'EXAMEN DES PROJETS PAR LES JURYS

La présentation du projet se fera en visioconférence lors du Festival de la Communication Santé les 30&31 mars 2023, devant le jury et pourra être appuyée d'un support visuel ou audio, pendant une durée de 10 minutes.

Elle est suivie d'un échange de 10 minutes avec le jury. Chaque projet est présenté oralement par l'entreprise ou l'organisation qui l'a inscrite à la compétition et/ou par un représentant extérieur dûment mandaté. En fonction des inscriptions, l'organisateur se réserve le droit de doubler certaines catégories quand les projets candidats sont trop nombreux ou de regrouper certaines catégories en cas d'inscriptions insuffisantes. S'il apparaît un lien d'intérêt au sein d'un jury entre l'un de ses membres et un projet présenté, le membre concerné s'abstient de voter.

ATTRIBUTION DES PRIX

Les jurys de chaque catégorie se prononcent, après délibération, sur tous les projets présentés en les notant à l'aide d'une grille spécifique à chaque catégorie. Dans chaque catégorie, un Prix Or, Argent et Bronze seront décernés pour l'année 2022 et pour l'année 2023. Le jury, libre de ses droits, peut décider de ne pas octroyer de Prix Or, Argent ou Bronze. Le Grand Prix du Festival sera attribué au projet qui, toutes catégories confondues, apparaîtra comme le plus abouti tant dans la forme que sur le fond et ce, en tenant compte des objectifs assignés par le porteur du projet ainsi que de la pertinence des informations mises à la disposition des destinataires.

DROITS D'INSCRIPTION

Le barème des droits d'inscription et de participation à la manifestation est inscrit dans ce document.

RÉSULTATS

Le Palmarès du Festival sera dévoilé en mars 2023 lors d'une cérémonie de Remise des Prix le 31 mars 2023 à Deauville.

Le Palmarès sera diffusé sur le site www.festivalcommunicationsante.fr et sur les sites de ses Partenaires Médias.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

- Plus de 3 mois avant la manifestation : Aucun frais d'annulation
- Entre 90 et 46 jours avant la manifestation : 25% de frais d'annulation
- Entre 45 et 30 jours avant la manifestation : 50% de frais d'annulation
- Entre 29 et 10 jours avant la manifestation : 75% de frais d'annulation
- Moins de 10 jours avant la manifestation : 100% de frais d'annulation

Toute personne participant au Festival de la Communication Santé consent, à l'organisateur, à titre gracieux, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur, le droit de capturer, fixer, enregistrer, transmettre, utiliser, exploiter et représenter son image, ses paroles et sa voix, sur tout support en relation avec le Festival et/ou la promotion de l'organisateur, et/ou de ses partenaires. Il est important de préciser que suivant les évolutions et les restrictions liées à une crise sanitaire actuelle ou future, le Festival de la Communication Santé, pour sa 32^{ème} Saison, pourrait être amené à envisager la tenue du Festival en version numérique. Les Conférences, les Ateliers, les Stands ainsi que toutes prestations engagées auprès du Festival seront alors organisées en distanciel grâce à des supports numériques. Dans cette même logique, les Jurys du concours des campagnes de communication, seront maintenus avec des solutions de plateformes digitales ouvertes aux participants inscrits du Festival. Il est ici rappelé que le jury des campagnes réservées aux professionnels de santé interviendra dans les conditions de confidentialité exigées par les textes légaux applicables, tant dans sa composition que dans les modalités de ses interventions et de ses délibérations.

Indépendamment des hypothèses d'annulation visées dans les conditions générales ci-jointes, il est ici précisé que, du fait d'une crise sanitaire, l'organisateur se réserve expressément la possibilité de réaliser la Saison n° 32 du Festival de la communication santé dans un autre lieu et sous une autre forme que ceux définis dans le présent document. Notamment, le Festival pourra se tenir dans une autre ville, en mode exclusivement digital ou en mode hybride mixant du digital et du présentiel en petit comité, et ce en fonction des nécessités sanitaires, ou des conditions administratives qui seront dictées par l'autorité compétente. Ces éventuelles modifications n'entraîneront d'aucune manière une quelconque modification des obligations financières découlant de la signature du présent dossier d'inscription, le partenaire se déclarant parfaitement informé de cette éventualité et acceptant cette situation exceptionnelle Elle n'ouvrira au participant aucun droit d'annulation ou d'indemnisation à quelque titre que ce soit.